

PAIX DE L'ANNONCIER : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. - Six mois, 26 fr. - Un an, 50 francs. - Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. - La France et l'Etranger, les frais de poste en sus. Les prix des abonnements sont payables d'avance. - Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42 AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. - Lille, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. - A Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^o, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34; à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

Elections sénatoriales du 5 Janvier 1888

DÉPARTEMENT DU NORD

CANDIDATS :

ALFRED THIRIEZ

Propriétaire, Membre de la Chambre et du Tribunal de commerce de Lille, Président du Syndicat colonnier du Nord.

LÉON LEGRAND

Manufacturier à Fourmies, Membre du Comité consultatif des Arts et Manufactures, Chevalier de la Légion d'honneur.

LE GÉNÉRAL L'HERILLER

Grand officier de la Légion d'honneur

DEJARDIN-TELLIEZ

Cultivateur, Maire de Carnières, Vice-Président du Comice agricole de Cambrai.

ERNEST DIDIER

Armateur, Ancien Président du Tribunal de commerce, Conseiller municipal de Dunkerque.

ROUBAIX, LE 31 DÉCEMBRE 1887

LA DÉFENSE DES ALPES

Au moment où l'Italie s'affirme plus en plus comme puissance militaire, et en présence de la place importante qu'elle semble vouloir prendre dans la triple alliance, il n'est pas sans intérêt de rechercher de quelle façon est organisée notre défense des Alpes.

Le seul point faible est du côté des Alpes-Maritimes.

Du côté de la Savoie et du Dauphiné, notre frontière suit constamment l'arête centrale des Alpes, laissant à l'Italie toutes les hautes vallées qui mènent à la plaine du Po, et à la France toutes celles qui descendent vers la grande route du Rhône.

Cette frontière est une véritable muraille de plusieurs milliers de mètres de haut, couvert de neige les trois quarts de l'année et ouverte seulement sur quelques points étroits au Mont-Cenis, au Mont-Genèvre et à l'Argentière.

La frontière des Alpes-Maritimes n'a point ces contours nets, cette ligne droite; elle ne suit point la chaîne centrale et n'a point l'altitude élevée de nos limites savoyennes et dauphinoises. Tantôt elle longe les crêtes, tantôt elle descend dans les vallées, les coupe en travers pour remonter sur les sommets, puis redescend encore, laissant ainsi de nombreux et larges passages entre les deux pays.

Cette partie de notre frontière du Sud-Est est donc mauvaise au point de vue stratégique; de plus, on n'a songé à la fortifier que très récemment, et les travaux qui ont été accomplis ont été insuffisants.

Telle qu'elle est tracée en vertu du traité de 1816, notre frontière est ouverte en cinq endroits: au nord, par les vallées supérieures des deux affluents du Var, la Tinée et la Vésubie, dont la plupart des sources sont sur le territoire italien; à l'est, par la vallée de la Roya (dont le cours inférieur et supérieur appartiennent à l'Italie), et par la route du littoral qui entre sur notre commune de Menton par le cont Saint-Louis.

De ces cinq portes deux seulement, les plus orientales, celle de la Roya et celle du littoral, ont s'allongé deux belles routes larges et bien construites, la route de Turin à Nice par Tende, Breil, Sospel et l'Escarène, la route de la Corniche par Menton et la Turbie, route d'une importance stratégique considérable.

Depuis une dizaine d'années que le gouvernement français s'est préoccupé de la défense de cette région, d'importants travaux de fortification ont été élevés pour protéger et fer-

mer au besoin les deux routes de Turin et de Gènes à Nice qui forment les deux principales voies d'accès d'une armée ennemie.

La route de Turin à Nice est détournée d'abord par d'importantes redoutes sur la montagne de Mille-Fourches, qui commande les villages de Sospel et de Breil, ensuite par le fort de Barbonnet, situé sur une montagne dominant la ville de Sospel et les deux routes qui conduisent de ce chef-lieu de canton à Nice et à Menton.

Enfin de grands casernes ont été construits sur la montagne de Peira-Cava, de façon à permettre de concentrer un corps de troupes assez important soit dans la vallée de la Roya, soit du côté du col de Braus, que traverse la route de Nice à Turin après être sorti de Sospel. Si une armée italienne venait à se présenter devant Breil et Pontal, elle se heurterait donc à trois grands ouvrages fortifiés commandant tous les cols par lesquels passe la route de Nice à Turin, seul chemin praticable, car les montagnes de ce massif alpin sont très abruptes et varient comme hauteur de 1,500 mètres à 2,100.

Du côté du littoral, au contraire, la situation est bien différente. La route de la Corniche à Menton à Nice, n'est protégée que par le fort de Turbie, situé au-dessus de Monaco, et le fort Montalban, placé au-dessus de Villefranche. Or, ces deux ouvrages, relativement peu élevés pour cette région montagneuse, sont loin de barrer efficacement le passage d'une route aussi sinuieuse. Des batteries italiennes établies sur la montagne du Berreau, à l'est de Menton, suffiraient à tenir en échec le fort de la Turbie.

De plus, fait bien plus grave, une fois entrés à Menton, des troupes ennemies pourraient, par la petite vallée de Gorbio, gagner celle de la Peille et rejoindre la route de Nice à Turin, près de Drap, en évitant tous les forts du littoral et ceux de Barbonnet et des Mille-Fourches. Le col de la Madonetta, qui sépare la vallée de Gorbio de celle de la Peille, est un accès relativement facile, et le génie y aurait bien vite fait un passage pour l'artillerie. Par cette voie, on arriverait à Nice en une seule étape sans rencontrer aucun obstacle, on l'on pourrait prendre à revers les troupes françaises occupées à la défense de la partie haute de la route de Turin.

Le ministre de la guerre a compris le danger de cet accès dans le système de défense des Alpes-Maritimes, car il projette, dit-on, l'établissement de nouveaux forts: l'un, sur l'Agel, montagne de 1,149 mètres, qui domine toute la chaîne du littoral, entre Nice et Menton, et commande la vallée de la Peille et celle du Gorbio; l'autre, sur le mont Chauve, dont le sommet, haut de 839 mètres, s'élève derrière Nice, à quelques kilomètres seulement de cette ville.

Ces deux ouvrages sont, en effet, indispensables, et l'on est en droit de s'étonner qu'on n'ait pas pensé plus tôt à les élever, le premier surtout. M. A. de la Bierge fait remarquer avec raison dans le *Sicéde* qu'on aggraverait non moins de sacrifier en se préoccupant des casernes situées dans ces postes frontières de Menton, Sospel, Breil et Pontal, qui le serait, à l'heure qu'il est, impossible de loger deux mille hommes. C'est très bien de vouloir renforcer nos garnisons des Alpes, encore faut-il avoir de quoi les loger.

Il est permis d'espérer que nos relations avec l'Italie resteront excellentes et que la triple alliance conclue en vue de la paix, nous dit-on, ne sera pas mise en échec, mais il est toujours de se tenir sur ses gardes.

sannable, c'est l'individu, si-t-il à peine majeur qu'il se laisse circonvenir par les seigneurs de la librairie, et qui, par bravade ou par faiblesse, signe après boire, même en cabaret, l'engagement de mourir sans religion, de se faire enterrer sans prière. Pour le *Rappel*, ce sont là les vrais conditions de la liberté. L'engagement ainsi pris doit être tenu par constant et irrévocable, c'est lui que la loi doit protéger jusqu'à la fin, contre la famille, contre le clergé, contre le mourant lui-même. Rien n'est plus sacré aux yeux de *Rappel*.

Cette loi odieuse en faveur de s. funérailles civiles est particulièrement odieuse aux libéraux-penseurs. On se rappelle avec quelle insistance, le *Pont-Présente*, se que le ardeur ils ont défendu. Le *Rappel* semble y tenir plus que les autres encore.

Est-ce le souvenir du rôle de ses collaborateurs, les Vasquerie, les Lockroy, et le directeur de l'œuvre, qui le porte à défendre une loi où il trouve leur justification? Jusqu'à la fin, le malade fat consent de ses vœux.

Les frères et amis craignant de la part du héros, à qui la lettre de M. Jacquot adresse un démenti, ont préparé une apothéose au Panthéon, au soir à la foi de sa jeunesse, un suprême démenti à la dernière période de sa vie. Ils ont bon goût, et ces libéraux ne perdront même pas, on s'en souvient, un poète des *Feuilles d'automne* de recevoir la touche touchante du vénérable archevêque de Paris, qui, malade lui-même, lui offrait de sa main les derniers secours de la religion. Ils savent bien que l'homme devant la mort a des reproches à se faire lui-même, et qu'il voit alors cette vie l'autre monde d'un oeil plus sûr et plus éclairé. Ils ont empêché Victor Hugo de mourir librement.

Leur loi sur la liberté des funérailles n'a pas d'autre objet que d'empêcher la liberté des conversions religieuses. Le pouvoir qu'elle attribue aux sociétés de la libre-pensée est exorbitant. Elle les met au-dessus de la famille elle-même. L'indignité de Versailles manifeste tout l'odieux de cette loi.

M. Carnot à la Salpêtrière ET AU VAL-DE-GRACE

M. Carnot, président de la République, a passé, hier, une partie de la matinée à l'hôpital de la Salpêtrière, où il a visité en détail les principaux services.

Après avoir quitté l'hôpital, M. Carnot a procédé à une cérémonie touchante.

Il a remis aux mains de Mlle Nicole, qui dirige, depuis près de trente-cinq années, à l'hôpital de la Salpêtrière, l'éducation des enfants de la Légion d'honneur.

La nouvelle chevalière, Mlle Nicole, appartenait à une bonne famille.

De grands revers de fortune l'obligèrent, à l'âge de vingt ans, à se retirer à la Salpêtrière, en qualité de fille de service.

Cependant, elle ne devait pas occuper longtemps ces modestes fonctions, et, bien vite, elle se trouva en état de veuve.

La situation lamentable des petites filles orphelines que ces enfants avaient vivement touchés, fut le résultat de ce sacrifice entièrement dévoué. Son dévouement fut tout instant, elle parvint à améliorer notablement la situation de ces petites malheureuses, et, à force de patience, à faire entrer dans l'école ces enfants, qui n'avaient que des vêtements et une éducation sommaires.

Mlle Nicole a déjà vu son dévouement récompensé: l'année dernière, en effet, l'Académie française, désireuse d'honorer son mérite et sa vertu, lui a décerné un prix Montyon.

Un dernier et curieux détail: C'est Mlle Nicole qui a servi de modèle à M. Jules Claretie, quand il écrivit son roman les *Amours d'un interne*, qui se passe dans cet établissement de la Salpêtrière.

En quittant la Salpêtrière, M. Carnot s'est dirigé vers l'hôpital du Val-de-Grâce. Dans le salon d'honneur, le général Legerot a présenté à M. le Président de la République, un jeune officier de réserve, qui a fait connaître qu'elle avait quatre-vingt-deux ans et qu'elle comptait cinquante-quatre ans de service dans les hôpitaux, dont trente-huit au Val-de-Grâce, pendant lesquels il y a eu cinq épidémies.

Le président de la République a félicité Mme de Moissac d'une aussi longue carrière, tout entière de dévouement et d'abnégation, et il a attaché sur sa genévre la croix de la Légion d'honneur.

Mme de Moissac, en remerciant M. Carnot, lui a dit qu'elle avait souvent entendu faire son éloge par le docteur Pechot, supérieur de l'hôpital de Nancy (Oise), et qu'elle connaissait, par elle-même, les hommes libéraux qui lui et sa famille avaient fait en faveur de cet établissement.

Comme cette décoration a été décrétée séance tenante et sans que elle ait été désirée avant la visite, M. Carnot a dit qu'il était désolé de ne pouvoir lui offrir la croix de la Légion d'honneur, mais qu'il venait d'élever à la dignité d'officier de l'ordre.

PAUL ROCHE.

L'AFFAIRE DES DÉCORATIONS

Divers journaux ont publié une lettre par laquelle M. Jacquot proteste contre la prétendue intervention des agents Wilson dans l'obtention de sa décoration.

Le fait n'a rien de nouveau, c'est M. Dautremes, ministre du Commerce, qui l'a proposé pour la croix.

Après avoir cité la première phrase d'une lettre rectificative que vient d'adresser à la presse M. Jacquot, directeur de la Société des cirages français à Paris, nous dirons:

M. Jacquot a demandé, c'est M. Dautremes, ministre du Commerce et de l'Industrie, qui l'a proposé pour la croix.

Après avoir dit que vous n'avez pas reproduit fidèlement le procès-verbal de la lettre que vous faites allusion et qui est ainsi conçue: «C'est à la suite d'une exposition, dont j'étais personnellement chargé par notre Société, que M. Dautremes, alors ministre du Commerce et de l'Industrie, m'a offert la croix de la Légion d'honneur, et c'est seulement en juillet 1886 que j'ai obtenu cette distinction, comme tant d'autres industriels, sous le ministère de M. Lockroy.»

«Ainsi que le dit M. Jacquot, j'en avais proposé pour la croix, à l'occasion de l'Exposition d'Anvers; mais, après avoir vu que cet industriel avait été nommé, en 1877, à titre temporaire, de deux francs chaque, pour l'assistance à la loi sur le travail, des manufactures de la région de Valenciennes, j'ai été réhabilité le 22 août 1884, j'ai immédiatement retiré la proposition dont il avait été l'objet.»

«Après, monsieur, le directeur, l'assurance de ma parfaite considération. Lucien DAUTREMES.»

Le fait est: «Ajoutons, d'après des renseignements qui nous sont personnels, que M. Jacquot a été condamné à l'expiration de son contrat, et concurrence déloyale.»

«Pourrait-il nier qu'il a été en relations avec une bande d'intriguants et d'intrigantes: une Mme de la Salle, une Mme de Baisy, Mme Limouzin, etc., et que cette Mme de Baisy lui a rendu visite chez lui et l'a fait se rencontrer avec M. Wilson dans un appartement au 300 boulevard de la Chapelle, non pas 70,000 fr. pour l'obtention d'une décoration, mais de cent mille francs.»

«On ou non, le commissaire de police du quartier Saint-Amand a fait demander à son bureau pour lui délivrer l'ordre de lui faire déposer au bureau de la rue de la Harpe, et de lui remettre les objets en question.»

«Qu'on ne soit étonné de rien, et qu'on se rappelle qu'elle a été apollinée par le général d'Andlau, le général de la République, le général de la République, et qu'il donnait des courages à des voyageurs de commerce qui lui prêtaient des objets, et qu'il avait des courages de connaître les réponses de M. Jacquot.»

LE JUBILÉ DU PAPE

Rome, 30 décembre.

Le mouvement et l'animation de Rome augmentent dans une proportion extraordinaire à l'approche de la fête de Noël, et de la messe de minuit, qui sera le point culminant des fêtes du Jubilé.

Les pèlerinages arrivent à toute heure et de tous pays; aujourd'hui le pèlerinage espagnol, hier, le dimanche, de la messe de minuit, et le pèlerinage suisse, tous conduits par des évêques. On ne compte plus les prêtres de toutes nations en ce moment à Rome.

Les larges escaliers de marbre du Vatican sont pleins de monde, et les foules des députations diverses. Aujourd'hui c'était les députations de la chancellerie du consulat de France à Florence et aurait mis les scellés sur les archives.

Comment un pareil abus d'autorité aurait-il pu être commis sans qu'il n'eût été transpiré? On dit bien que le préfet avait interdit à la presse d'en parler.

Mais, ce n'est pas le moins vrai que tous les consul étrangers présents à Florence ont signé une protestation contre cette violation de la consigne de Florence. Il nous paraît difficile que les Italiens aient pu espérer arranger cette affaire sans éclat.

Encore une fois, nous accueillons sans toute réserve cette nouvelle qui demande un démenti.

En raison des grandes tourmentes de pluie et de neige qui sévissent dans presque toute l'Espagne, des précautions extraordinaires ont été prises. Les trains pour Bayonne et Avignon sont suspendus.

Les habitants épouvantés se sont réfugiés dans les caves et les basements depuis treize heures. La neige tombe en si grande abondance dans les Pyrénées que les locaux affamés ont envahi le hameau de Buscalo.

Les habitants épouvantés se sont réfugiés dans les caves et les basements depuis treize heures. La neige tombe en si grande abondance dans les Pyrénées que les locaux affamés ont envahi le hameau de Buscalo.

Les habitants épouvantés se sont réfugiés dans les caves et les basements depuis treize heures. La neige tombe en si grande abondance dans les Pyrénées que les locaux affamés ont envahi le hameau de Buscalo.

Les habitants épouvantés se sont réfugiés dans les caves et les basements depuis treize heures. La neige tombe en si grande abondance dans les Pyrénées que les locaux affamés ont envahi le hameau de Buscalo.

Les habitants épouvantés se sont réfugiés dans les caves et les basements depuis treize heures. La neige tombe en si grande abondance dans les Pyrénées que les locaux affamés ont envahi le hameau de Buscalo.

Le Gaulois, auquel nous empruntons le dépêche qui précède ajoute:

Mais l'administration du télégraphe, en nous remerciant la dépêche de M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.

Rome, 30 décembre, 10 h. 30. «Dépêche de Rome, numéro 29, est menaçante en tout.»

La dépêche n° 29 est la dépêche de M. de Bonnelon. C'est peut-être la première fois qu'une dépêche de correspondant de journal se trouve démentie en ce sens: tout en étant très flétrissée de son contenu, elle n'est pas démentie avant qu'elle nous soit parvenue, disons-nous que son démenti est loin de nous faire douter de l'exactitude des informations de M. de Bonnelon.

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

«L'ambassadeur à Paris, M. de Bonnelon, nous en remettait en même temps une autre de M. Crispin, député du conseil des ministres du roi Humbert.»

BOURSE DE PARIS

du samedi 31 décembre

Cours communiqués par le CRÉDIT LYONNAIS

Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

Table of stock market data for Paris, including various bonds, shares, and currencies. Columns include 'COURS', 'VALEURS', and 'COURS DE 2 H.'.

BOURSE DE LILLE

du samedi 31 décembre

(par fil téléphonique spécial)

Table of stock market data for Lille, including various bonds and shares. Columns include 'VALEURS', 'COURS', and 'COURS DE 2 H.'

CHARBONNAGES

Table of coal market data, listing various coal companies and their prices. Columns include 'ACTIENS', 'COURS COMPLETS', and 'COURS DU JOUR'.

COURS DE CLÔTURE AU COMPTANT

Table of closing market prices for various commodities and currencies. Columns include 'COURS PRÉCÉDENT', 'VALEURS', and 'COURS DU JOUR'.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Table of telegraph news